



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉFÉRENTIEL

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE & DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE VOTRE PROJET D'INVESTISSEMENT :
CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE & DÉVELOPPEMENT DURABLE DE VOTRE PROJET D'INVESTISSEMENT : CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS

Ce document introduit la grille méthodologique destinée à vous accompagner pour l'intégration des enjeux de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale des Établissements (RSE) dans vos projets immobiliers.

La prise en considération équilibrée des volets économiques, sociaux et environnementaux toute au long du cycle de vie du bâti, constitue un attendu primordial dans le processus d'instruction.

Le guide ne correspond ni à une labellisation ni à une certification mais constitue une liste hiérarchisée d'éléments concernant la RSE à prendre en compte tout au long du projet. Il a vocation à être utilisé comme une boîte à outils opérationnelle :

- pour les équipes chargées de piloter et de mettre en œuvre ces projets immobiliers
- pour les équipes chargées d'analyser et évaluer les projets.

L'efficacité et la performance économique, sociale et environnementale doivent être évaluées sur l'intégralité de la durée de vie de l'établissement et sur l'ensemble des différents milieux de son territoire.

Il reprend notamment des textes réglementaires qui ne s'appliquent pas encore au secteur de la santé, mais pourraient l'être prochainement. L'anticipation des évolutions législatives et la mise en œuvre des bonnes pratiques expérimentées dans d'autres secteurs précurseurs permettront notamment de limiter l'obsolescence des projets à leur réception face aux nouvelles obligations relatives à des enjeux déjà existants aujourd'hui.



OBJECTIFS

Cette liste d'items par thématique vise :

- à l'insertion territoriale d'un projet immobilier et à la création de synergies entre les partenaires socio-économiques, territoriaux et institutionnels.
- à la définition d'un scénario immobilier qui intègre la viabilité technico-économique au regard des enjeux environnementaux et sociaux.
 - Soutenir la sobriété et la performance énergétique : poursuivre celles des bâtiments et diminuer l'empreinte carbone des consommations d'énergie via des systèmes énergétiques plus efficaces et le recours aux énergies moins polluantes (renouvelable, de récupération, etc.).
 - Diminuer l'empreinte carbone de la construction des bâtiments en privilégiant les matériaux biosourcés et en anticipant le réemploi et les possibilités de recyclage
 - Anticiper et préparer la résilience des établissements hospitaliers face au dérèglement climatique.
 - Réduire l'empreinte environnementale et atténuer les externalités négatives liées aux activités de soin
- à l'intégration des orientations du SEGUR mais également des politiques et stratégie nationale et européenne en vigueur, en matière de transition écologique et énergétique.

CONTEXTE & ENJEUX

Le développement durable (DD) est défini dans le rapport Brundtland (1987), comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Ils s'appliquent à tous les secteurs d'activités.

Le développement durable comporte 3 dimensions - environnementale, économique et sociale - qui doivent être prises en considération de façon équilibrée et harmonisée afin de garantir la pérennité de toute action ou démarche, sans que celle-ci ne porte préjudice à toute entité ou domaine extérieur à la cible de la démarche.

Le secteur sanitaire et médico-social, comme les autres secteurs, est concerné à plusieurs titres par ces enjeux, en raison de :

- ses missions premières de soin et de prévention, qui s'accompagnent d'un devoir d'exemplarité quant à son rôle¹ sur les déterminants de la santé des populations
- son empreinte environnementale et sa contribution significative² à la dégradation de notre cadre de vie
- la nécessaire résilience des projets immobiliers actuels pour faire face à l'accroissement³ des risques liés au changement climatique, et la nécessité d'anticiper les contraintes réglementaires (normes sociales et environnementales) et physiques (raréfaction des ressources) à venir.

Ces considérations enrichissent pleinement les notions de qualité et de sécurité des soins et constituent une composante essentielle de la stratégie des établissements de santé en intégrant :

- les valeurs, missions, activités d'un établissement de santé ou médico-social en adéquation avec celles portées par le développement durable
- l'efficacité et la démarche d'amélioration continue de la qualité dans une perspective de continuité et de soutenabilité
- la gestion des risques avec les risques environnementaux, sociaux et économiques
- un système de soins respectueux de l'humain et de son environnement.

1. L'environnement et le contexte socio-économique pèsent pour plus de 30% dans la santé des populations (<https://www.goinvo.com/vision/determinants-of-health/>). Plus spécifiquement, les conséquences sanitaires liées aux dégradations environnementales, y compris l'anxiété qu'elles génèrent au sein de la population, sont de plus en plus prégnantes.

2. Le dernier rapport du Shift Project sur le secteur sanitaire et médico-social fait état de 46 MtCO₂eq émis par le système de santé français, presque 8% des émissions de gaz à effets de serre du pays, soit deux fois plus que le secteur aérien (<https://theshiftproject.org/plan-de-transformation-de-leconomie-francaise-focus-sur-la-sante/>).

3. La multiplication et la sévérité des événements climatiques extrêmes ainsi que d'autres phénomènes plus lents (montée des eaux, fragilisation des sols, etc.) contribuent de façon croissante à la vulnérabilité des projets immobiliers.

SUIVI DE PROJET ET CONCRÉTISATION DES ENGAGEMENTS : MODE D'EMPLOI

La mise en œuvre des engagements pris dès la conception du projet est garante de sa soutenabilité dans le temps, notamment en phase d'exploitation et de « fin de vie ».

Afin de suivre et d'évaluer la concrétisation de ces engagements, il sera demandé à chaque établissement d'inscrire un volet RSE dans son rapport d'activités annuel et d'établir un rapport final sur le projet démontrant la réalisation des engagements et des objectifs pris en matière de RSE.

Ce volet devra mettre en exergue les actions entreprises au cours de l'année dans le cadre :

1 de son exploitation au quotidien (y compris les mesures prises afin de répondre aux obligations réglementaires)

2 de ses investissements avec une synthèse des engagements pris en préprogramme et programme et réalisés au cours de l'année

Les attendus et indicateurs sont listés selon les **3 étapes d'élaboration**, d'accompagnement et d'évaluation d'un projet d'investissement.

Un guide d'accompagnement et de lecture pour l'intégration des enjeux de DD/RSE est à votre disposition : [cliquez ici pour la télécharger et la compléter](#)



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*